

# La République

Quotidien d'information générale - Série III n° **1078** Prix : 3.000 FC

Directeur de Publication : Jacques Famba

Tél. 0899311288 - 0998190510, Courriel : [larepublique@nyota.net](mailto:larepublique@nyota.net), [www.nyota.net](http://www.nyota.net)

Récépissé n° MIN/CM/LMO/053/2015

Coopération

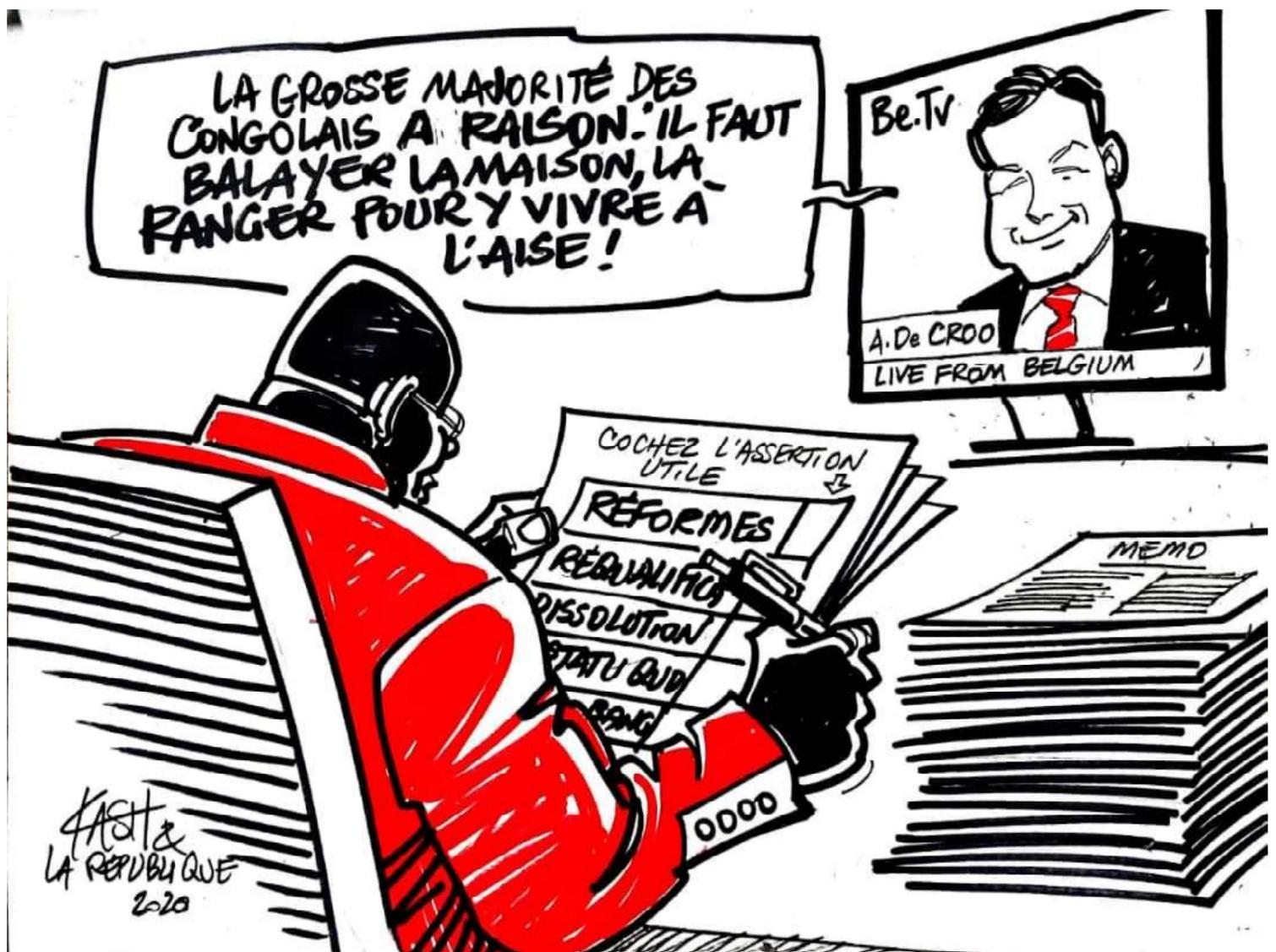
(Lire en page 12)

## Entretien téléphonique entre De Croo et Félix Tshisekedi

Affaires étrangères

**La vente  
des  
formulaires  
de  
demande  
des  
passeports  
reprend  
dès ce  
lundi à  
Kinshasa**

(Lire en  
page 12)



Pour menace de mort et offense au Chef de l'Etat

**Barnabé Milinganyo  
condamné à trois  
ans de prison**

(P. 12)

Dimanche dernier à Kamalondo

**Mazembe:  
victoire sur  
Bazano grâce à  
Kouyaté et Beya**

(Lire en page 11)

**Sankuru**

**Le commandant du 21051ème bataillon des FARDC arrêté pour meurtre**

Le commandant du 21051e bataillon des Forces armées de la République démocratique du Congo, basé à Lusambo dans la province de Sankuru, le colonel Lengos Kalala a été arrêté depuis la ville de Kananga au Kasai Central.

Il a été transféré à Mbuji-Mayi dans la province du Kasai-Oriental, renseignent les sources contactées samedi 28 novembre par Radio Okapi.

Il est poursuivi par l'auditorat militaire supérieur pour meurtre, torture et dissipation des minutions.

Des faits qui se sont produits depuis le mois d'août dernier.

Après son audition à l'auditorat militaire supérieur, il a directement été conduit à la prison centrale de Mbuji-Mayi. C'est depuis le mois d'août dernier que l'auditorat militaire supérieur était sur les trousseaux de cet officier militaire, pour avoir assassiné une personne dans la localité de Hyandja dans le secteur de Kondo Tshumbe.

Il était également recherché pour d'autres actes jugés infractionnels commis

lorsqu'il accompagnait le gouverneur de province Stéphane Mukumadi, dans une mission d'itinérance dans quelques territoires du Sankuru, au mois d'août dernier. Il a été aussi cité d'avoir infligé aux journalistes de la Radio Losanganya et la RTNC Lodja, un traitement inhumain dans le conflit qui les opposait à l'autorité provinciale du Sankuru.

Mais depuis sa convocation, le commandant du 21051e bataillon FARDC, courrait toujours et ne s'était jamais présenté à la justice.

**Festivités de fin d'année**

**Une exposition-vente du 19 décembre au 05 janvier à Kinshasa**



Une exposition-vente des produits de première nécessité dénommée « Foire de Noël » est prévue pour le 19 décembre 2020 au 05 janvier 2021, a appris ACP samedi de la Foire internationale de Kinshasa (FIKIN). Le directeur général de la FIKIN, Eugène Bokopolo a fait savoir que ce marché est organisé en partenariat avec les réserves stratégiques de la République sous forme d'exposition-vente au grand public. Il vise à faciliter aux familles de Kinshasa de s'approvisionner en produits de première nécessité à moindre frais..

Il a présidé vendredi une séance de travail qui a réunis les experts de la Foire en tant qu'autorité organisatrice et les partenaires ciblés pour participer à cette exposition, afin d'évaluer le déroulement de cette activité.

Bokopolo a, à cette occasion, indiqué que l'organisation de cette activité foraine constitue une manière pour son établissement d'accompagner le Président de la République dans sa vision politique dans son volet social.

Celui-ci consiste à permettre à la population congolaise en générale et de Kinshasa en particulier, à s'approvisionner en produit local et « Bio ».

Ce marché s'inscrit dans le cadre de la mission sociale assignée à la Foire internationale de Kinshasa d'organiser des foires promotionnelles tant provinciales

que nationales sur tout l'ensemble du territoire national, en vue faire connaître à la population congolaises les possibilités industrielles, commerciales, culturelles du monde des affaires.

Le directeur commercial de la FIKIN, Omer Kambi a fait savoir que cette activité exposition-vente va se dérouler dans l'enceinte des installations de la foire sur un espace de 40 m<sup>2</sup> couvert et sur un espace en plein air de 2 hectares.

Selon M. Kambi, la FIKIN a retenu une liste des activités à organiser l'année prochaine. Il s'agit d'une gamme des activités promotionnelles dont la réalisation ne peut réussir que grâce à une synergie des participants.

Il a laissé entendre que l'organisation de l'exposition-vente fait partie des activités agréées par la Foire et le document contenant les détails pour la participation à la « Foire de Noël » sont expliqués dans une brochure appelée demande de participation. Outre l'exposition-vente, plusieurs autres activités seront organisées, notamment les activités culturelles, le concours de dissertation, des conférences débats et les divertissements avec les manèges.

On note que plusieurs sociétés œuvrant dans le secteur de l'alimentation et agroalimentaire participeront à cette activité dite « Foire de Noël ».

ACP

**Masisi**

**SMB et creuseurs artisanaux à couteaux tirés à Rubaya**

Les conflits miniers récurrents opposent depuis plus d'un mois la société minière de Bisunzu aux creuseurs artisanaux, regroupés au sein de la COOPERAMA, dans la localité de Rubaya et ses environs dans le territoire de Masisi, au Nord-Kivu.

Cette situation est à la base de l'insécurité et des tensions dans cette région minière, causant mort d'hommes et des déplacements massifs des populations, des maisons ont été



portes des habitants des agglomérations de Kisura et Rukaza par des inconnus, le 11 novembre dernier, Jackson Runuza.

incendiées, indique le fonctionnaire délégué adjoint du gouverneur à Rubaya, Jackson Runuza.

D'après ce responsable administratif, la SMB et la COOPERAMA s'accusent mutuellement de ne pas respecter le protocole d'accord signé entre les deux parties. Les termes de ces accords n'ont pas été révélés à la presse.

Le dernier incident sécuritaire en date, est celui de l'incendie de plus de 300

cette situation, Une mission conjointe de la Monusco s'est rendue dans Rubaya pour s'enquérir de la situation. Elle a échangé avec différentes couches de la population.

Toutes les couches sociales consultées ont recommandé au Gouvernement congolais d'intervenir et réunir les deux parties aux conflits, afin de trouver une solution définitive à ces conflits récurrents qui perdurent et d'éviter le pire.

**Haut-Uele**

**Crash d'un autre ballon aérostat à Gombari**

L'incident s'est produit le samedi 28 novembre 2020. D'après le chef du secteur Gombari qui livre la nouvelle à Orientalinfo.net, cet appareil apparenté à un ballon aérostat a échoué dans une ferme des éleveurs Hema se trouvant dans un village situé dans le groupement Talukiso, à 10 kilomètres de Gombari centre sur la route Mungbere en territoire de Watsa dans la province du Haut-Uele.

L'appareil bien que tombé continue à fonctionner notamment avec le moteur en marche et toutes les lampes laser allumées. Il



est également équipé des panneaux solaires et d'un sac à vent explique Paulin Kumbomaro.

Ce dernier précise avoir reçu l'instruction des autorités provinciales à isoler la zone jusqu'à nouvel ordre, le temps de dépêcher des experts en aéronautique sur le terrain pour en savoir plus.

Rappelons qu'en août dernier, un autre appareil du genre s'était écrasé près d'un champ dans la localité Bulumakete, située à 6 km de la RN04 et à 5 km de la ville de Buta, dans la province du Bas-Uele. Il s'était avéré par la suite être un ballon aérostat de Google projet Loon, qui vise à développer l'accès à l'Internet dans les zones les plus reculées de la planète. orientales Info

**La République**  
2, Avenue des Entreprises,  
Immeuble Sema, Gare centrale,  
Kinshasa-Gombe

**Directeur de Publication**  
Jacques Famba

**Chef de Rubrique**  
Béni Joel Dinganga

**Collaborateurs**  
- Paul Eyenga  
- Gaston Liyande

**PAO**  
A. Salumu

**Direction commerciale et financière**  
Dominique Lumumba  
0815011886, 0997440728

**Distribution**  
Bertin Sefu

**Images**  
Dieudonné Kanyinda

SADC

# A l'unisson contre la menace terroriste en RDC et au Mozambique

La Communauté économique des États de l'Afrique Australe (SADC), s'est engagée, à travers son organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité, à soutenir la RDC et le Mozambique, face à la menace du terrorisme, à l'issue d'un sommet extraordinaire de la troïka de la SADC tenu vendredi, au Centre des conférences de Phakalane, à Gaborone, au Botswana. Citant le communiqué final du Sommet, le service de communication de la Présidence de la République a fait savoir que ce sommet a mis en exergue le soutien régional au développement et à la mise en œuvre d'une stratégie conjointe du retrait progressif de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation de la RDC (MONUSCO).

Dans son allocution d'ouverture, tout comme celle de clôture, a souligné la source, le Président du Botswana, Dr Mokgweetsi Eric Keabetswe, hôte du sommet et Président en exercice de la Troïka de l'Organe, a salué l'engagement de ses homologues de prendre des stratégies qui s'imposent face à la menace du terrorisme en RDC et au Mozambique.

Le sommet s'est tenu en présence des pays contributeurs des troupes à la brigade d'intervention de la force de la MONUSCO (FIB) à savoir, le Malawi, l'Afrique du Sud et la Tanzanie. Le Botswana, l'Afrique du Sud, la RDC et le Malawi étaient représentés à ce sommet, par leurs Chefs de l'Etat tandis que la Tanzanie et le Mozambique étaient représentés respectivement par le vice-président et le ministre de la Défense.

## RDC-Botswana en synergie

Avant l'ouverture du sommet, les Présidents Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo et son hôte Dr Mokgweetsi Eric Keabetswe ont échangé sur des questions bilatérales d'intérêt commun, avant d'animer un point de presse au cours duquel ils ont exprimé l'estime mutuel de leur leadership. Il sied de signaler que le Président de la républi-



que Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo a rencontré ce vendredi matin, bien avant l'ouverture du sommet de la SADC, son homologue du Botswana Dr Mokgweetsi Eric Keabetswe. Selon la presse présidentielle qui rapporte l'information, c'est sur demande de la présidence du Botswana. Les deux Chefs d'Etat ont échangé sur les possibilités de développer des questions bilatérales d'intérêt commun entre leurs pays. Membres de la SADC, la RDC et le Botswana entretiennent déjà des relations de coopération exemplaires dans le cadre de la recherche de la paix et de la stabilité dans l'espace SADC. Dr Mokgweetsi a rappelé à son homologue congolais « l'excellent témoignage » du Président honoraire du Botswana Ketumile Masire sur la RDC. L'axe Kinshasa- Gaborone étant très sollicité, il ya de part et d'autre le souhait d'établir une représentation diplomatique entre les deux pays.

Dr Eric Mokgweetsi a réitéré ses félicitations au Président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo pour son élection à la tête de l'Union Africaine (UA) avant de lui promettre son soutien pendant son mandat. Il lui a également rappelé le témoignage du Président honoraire du Botswana, Ketumile Masire, sur la RDC. Le Président

Mokgweetsi a réitéré ses félicitations au Président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo pour son élection à la tête de l'Union Africaine et a promis de lui apporter tout son soutien.

Membres de la SADC, la RDC et le Botswana entretiennent des relations de coopération exemplaires dans le cadre de la recherche de la paix et de la stabilité dans l'espace SADC. L'axe Kinshasa- Gaborone étant très sollicité, il y a de part et d'autre le souhait d'établir une représentation diplomatique entre les deux pays, indique-t-on. Le Président du Botswana a invité son homologue congolais à une visite d'Etat au

Botswana en 2021. A cette occasion, le Président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo visitera les mines de diamant et partagera son expérience dans la gestion de ce minerai au profit de la population.

A son arrivée jeudi soir à l'aéroport international Sir Seretse Khama de Gaborone, le Chef de l'Etat avait été accueilli par le ministre botswanais des Affaires étrangères et de la coopération, Dr Lemogang Kwape. Jeudi matin au Centre de conférences de PHAKALANE, s'était tenue la réunion préparatoire du comité ministériel de l'Organe à laquelle la RDC été représentée par le ministre de la défense Ngoy Mukena et le chef d'état-major général adjoint en charge des opérations et renseignements, le général Jean-Claude Yav Kabeyi.

Il sied de noter que la Troïka de l'Organe de coopération en matière de politique, défense et sécurité de la SADC comprend le Botswana, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe, respectivement Président en exercice, Président entrant et sortant de l'Organe.

L'Organe de coopération en matière de politique, défense et sécurité de la SADC est l'organisme ayant pour objectif général de promouvoir la paix et la sécurité dans la Région conformément à l'article 2 du protocole de la SADC sur la coopération en matière de politique, de défense et de sécurité.

## La RDC a extradé vers le Rwanda un responsable de la rébellion CNRD



Les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont extradé jeudi dernier vers le Rwanda, un colonel autoproclamé Bazamanza Donat, de la rébellion rwandaise du Conseil national pour le renouveau et la démocratie (CNRD).

Il a été capturé mercredi à Nyabibwe dans le territoire de Kalehe. D'après les FARDC, Bazamanza Donat était chargé des « groupements des écoles » de cette rébellion active à Kalehe.

« Il est G5 au groupement des écoles de CNRD. Les éléments FARDC l'ont capturé à Nyabibwe. Il a été amené au secteur opérationnel sukola 2 Nord Sud-Kivu à Nyamunyuni. Le jeudi, le même jour il a été reconduit à Bukavu au commandement de la 33e Région Militaire où une délégation des officiels rwandais l'attendait, et l'a ramené au Rwanda », a dit à ACTUALITE.CD

le major Tshimwang-M. Sha-Ludo porte-parole de la 33 région militaire.

Entre septembre et décembre 2019, plus de 3000 combattants CNRD et leurs dépendants capturés par l'armée avaient été transférés au Rwanda. Ils étaient capturés dans les territoires de Kalehe, Mwenga et Uvira.

En juillet 2020, les Nations Unies ont alerté sur la réorganisation de cette rébellion dans le territoire de Kalehe.

Dirigé par le colonel Wilson Irategeka, le CNRD s'est séparé des FDLR en mai 2016 suite à un désaccord ancien autour de questions politiques, telles que le sort des réfugiés rwandais dans l'est du Congo. Ils sont regroupés au Sud-Kivu entre le massif de l'Itombwe et la région de Kilembwe, dans l'ouest du territoire de Fizi ; et au Nord-Kivu, au nord du village de Mweso.

Justin Mwamba

## Goma

# Des Rwandais parmi les criminels armés !

La Police nationale congolaise (PNC) et les FARDC ont mené un bouclage dans la nuit de vendredi au quartier Bujovu (Commune de Karisimbi) à Goma, permettant l'arrestation de 48 présumés auteurs d'insécurité. Parmi ces derniers, 13 sujets rwandais, rapportent les autorités.

Huit (8) armes AK 47 et une dizaine de chargeurs pleins de munitions ont été interceptés également au cours de l'opération. Des armes blanches telles des machettes et flèches font partie des effets saisis.

Les rwandais arrêtés sont illégalement établis à Goma car ne disposant pas de titres de séjour. Ils ont été amenés à la Direction générale de migration (DGM).



La ville de Goma connaît une crise sécuritaire due à l'activisme des bandits armés. Plusieurs personnes sont tuées depuis le début de l'année par des hommes armés à Goma. Selon la société civile locale, plusieurs cas de meurtres sont liés aux conflits fonciers.

Avec Actu.cd

# Vital Kamerhe pourrait avoir été victime d'un empoisonnement, sa vie ne tient plus qu'à un fil !

Selon un article de la journaliste Colette Braeckman tiré du média belge « Le Soir.be », Vital Kamerhe, jusque-là directeur de cabinet du président de la République Démocratique du Congo, « pourrait avoir été victime d'un empoisonnement » depuis la prison de Makala.

D'après cet article intitulé « la descente aux enfers de Vital Kamerhe », la vie du président de l'Union pour la Nation Congolaise, UNC, l'un des hommes politiques les connus du Congo et toujours très populaire dans l'Est du pays, « ne tient plus qu'à un fil ».

A en croire Colette Braeckman, « hospitalisé au centre Nganda à Kinshasa, il (Kamerhe) aurait perdu 18 kilos, sa tension serait tombée à 8,5 et, inconscient, il a été placé sous assistance respiratoire ». Voici deux jours rappelle le média belge, au sortir d'une visite, le vice-ministre de la justice avait déjà déclaré que l'ancien allié du président Tshisekedi qui, en titre, est tou-

jours son directeur de cabinet, serait dans un état critique. Seule une évacuation sanitaire urgente pourrait, peut-être le sauver mais une telle décision dépend directement du chef de l'Etat Félix Tshisekedi.

« Autres temps autres mœurs : alors que jadis le père du président actuel, Etienne Tshisekedi, opposant farouche au président Mobutu, bénéficia plusieurs fois d'évacuations sanitaires autorisées, (sinon financées) par le chef de l'Etat, il apparaît que son fils serait trop occupé par la fin des consultations nationales pour autoriser une telle mesure. D'après certaines sources, Vital Kamerhe, condamné à vingt ans de travaux forcés, aurait contracté la covid durant son séjour à la prison de Makala, mais selon d'autres informations, il pourrait avoir été victime d'un empoisonnement », fait remarquer le récit.

Selon toujours le même article, « la « descente aux enfers » de Vital Kamerhe a commencé l'été dernier,

lorsque le jusque-là tout puissant directeur de cabinet du chef de l'Etat a été accusé d'avoir détourné 50 millions de dollars. Dans le cadre du « programme des cent jours du président » cette somme devait être affectée à la construction de 3500 maisons préfabriquées destinées à des programmes sociaux ».

A l'issue d'un procès très médiatisé, qui débuta par la mort mystérieuse de l'un des juges explique Le soir.be, « Kamerhe fut condamné en même temps qu'un homme d'affaires libanais Samih Jammal, mais ce dernier, vu son âge et ses relations, fut autorisé à quitter le pays, de même que l'homme d'affaires américain Erwin Blattner ».

« Depuis sa cellule de Makala, Kamerhe, lui, ne cessa de clamer son innocence, mais tous ses recours furent systématiquement rejetés, même s'il est apparu plus tard que les maisons en question avaient bien été construites et livrées par l'Angola

et la Zambie. Si elles n'ont pas été remises à leurs destinataires, c'est parce que l'Etat congolais n'a pas encore payé les frais de douane... », souligne Colette Braeckman qui précise qu'« en réalité, le procès fait à Kamerhe fut aussi politique que judiciaire : le directeur de cabinet du président a peut-être, aussi, été victime de lui-même. Son train de vie, la munificence de son mariage avec Hamida Shatur, ex épouse de la star JB Mpiana avaient fait jaser et une certaine arrogance avait fait le reste. Car Kamerhe ne se privait pas de rappeler, un peu imprudemment, que c'est grâce à lui que Félix Tshisekedi était devenu président et qu'il lui était aussi redevable que naguère un certain Joseph Kabila ».

Au Congo comme ailleurs indique Braeckman, il n'est pas bon de souligner que l'on a été faiseur de roi et que le pouvoir suprême n'est pas hors de portée...

Actu 7

## Lutte contre les antivaleurs

### Prestation de serment de 21 officiers de police judiciaire

Un total de 21 officiers de police judiciaire (OPJ) du Fonds national de promotion et de service social (FNPSS) ont prêté serment samedi, devant le Procureur de la République du Parquet près le Tribunal de Grande Instance de Kinshasa-Gombe, Edmond Isofa Nkanga, au cours d'une cérémonie organisée au Palais de la justice, dans la commune de Gombe.

Edmond Isofa Nkanga qui a pris acte du serment de ces OPJ, les a appelés à « être les yeux, les oreilles et les mains du ministère public, en l'aidant à constater les infractions commises et à en informer les autorités judiciaires, afin de faire front aux antivaleurs ».

Pour sa part, Mme Alice Mirimo Kabetsi, directrice du FNPSS s'est dite satisfaite de la tenue de cette cérémonie qui marque l'aboutissement du projet longtemps nourri par son service, celui de le doter d'un corps d'OPJ.

Cet événement représente aussi un progrès réalisé par le FNPSS, dans le cadre du renforcement des capacités de son personnel, malgré les difficultés de plusieurs ordres rencontrés durant le processus, avant de souligner que ces inspecteurs, dont 11 hommes et 10 femmes, provien-



ent de la direction générale du FNPSS, et de l'agence provinciale de cette organisation pour la ville de Kinshasa.

Ils sont désormais revêtus de la qualité d'officier de police judiciaire à compétence restreinte, a-t-elle précisé, avant de signaler que cette démarche va se poursuivre au niveau de tous les bureaux des agences provinciales et des bureaux locaux disséminés dans

toute la République.

Ces OPJ ont pour mission d'accompagner le FNPSS dans plusieurs secteurs d'intervention tels que le secteur minier et autres secteurs d'investissements dans le cadre du suivi des conditions de responsabilisation sociale des entreprises.

Ces assermentés devront aussi effectuer un contrôle a posteriori pour vérifier la desti-

nation sociale et humanitaire des biens sollicités, et les différentes exonérations accordées aux associations, a-t-elle ajouté.

#### Missions des OPJ du secteur minier

S'agissant du secteur minier dont le nouveau Code renforce le rôle social du FNPSS, Mme Alice Mirimo a fait savoir que ces OPJ ont notamment pour prescription : la participation aux inspections des travaux d'atténuation et de réhabilitation réalisés par le promoteur, la participation aux inspections deux fois par an, ainsi que la participation aux inspections ponctuelles chaque fois que les circonstances l'exigent sur autorisation préalable du ministre des mines. Il leur est aussi confié la mission d'inspecter des travaux de recherche, pour chercher et constater sur procès-verbal les infractions par rapport au Code minier et au décret portant règlement minier et à l'élaboration des rapports réalisés.

Il sied de rappeler que le FNPSS, de par le décret le créant, est un organe technique et consultatif du gouvernement devant donner des avis techniques préalables à l'octroi des exonérations et autres facilités en faveur des associations et ONGS ainsi qu'aux autres intervenants sociaux et humanitaires.

## Evénement

## FEC : une élection dans l'anarchie...



**La Fédération des entreprises du Congo (FEC) a tenu son Assemblée générale ordinaire et élective jeudi 26 novembre 2020 à Kinshasa. L'information distillée dans les médias fait état de la réélection automatique et unanime du président sortant, Albert Yuma Mulimbi.**

Pourtant, selon la décision du Conseil d'Etat, il n'y a pas eu d'élection, mais une parodie d'élection. Une mise en scène et un simulacre électoral.

## Tout sauf une élection

Une grande anarchie a eu lieu jeudi lors de l'Assemblée générale de la FEC à Kinshasa. Tout sauf une élection. C'est dommage que cela ait échappé à la majorité des observateurs et autres spécialistes. L'Assemblée générale n'a pas voté pour Yuma à l'unanimité contrairement à ce qui se dit. C'est un gros mensonge. Le Conseil des sages n'a jamais statué ou siégé pour examiner les candidatures.

Bien plus, le Conseil n'est pas non plus la commission électorale de la FEC. La tricherie a été orchestrée par l'Indo-sud-africain, Rashid Patel seul. Le procès-verbal qu'il a présenté est une irrégularité flagrante.

Cinq personnes ci-après composent le conseil des sages de la FEC : William Damseaux, Tshongo, Endundo, Pascal Kindwelo et l'Indo-sud-africain Rashid Patel. Les trois premières sont souffrantes et en dehors de la RDC. Pascal Kindwelo quant à lui, n'a pas été associé à la réunion et n'a jamais signé le procès-verbal. Une question simple : Le Conseil des sages est-il l'oeuvre de Rashid Patel seul ? Le fameux procès-verbal est un fantasme, une utopie et un grand canular de Monsieur Patel. Ce document ne peut en aucun cas engager les sages.

## Invalidation des candidatures, un forcing signé Yuma !

Quelles sont les raisons du rejet de la candidature de Dieudonné Kasembo? Aucune. Une simple saute d'humeur ? La jalousie et la haine contre celui qui a fait ses preuves pendant des années comme président de la Commission PME et vice-président

chargé des Investissements, questions juridiques et climat des affaires.

Contrairement à ceux qui se cachent derrière les structures de l'Etat et certains Asiatiques en s'appelant « hommes d'affaires », Kasembo est parmi des rarissimes Congolais, membres de la FEC ayant un investissement visible au pays. Son entreprise Gecotrans est l'illustration de sa prospérité.

## Un secret de polichinelle

Depuis plusieurs semaines, certains membres de la FEC avaient contacté Dieudonné Kasembo pour lui demander de retirer sa candidature. Pourquoi ? Mystère. L'homme ne se parlait plus avec Yuma qui était tout furieux de sa candidature et ne l'associait plus aux réunions du Comité directeur. Il s'agaçait de la candidature de Kasembo lors des réunions qu'il a présidées récemment à Kempesky Hôtel, à l'Hôtel Sultani et à Pullman Hôtel avant la pseudo Assemblée Générale de jeudi 26 novembre 2020.

Selon un membre présent à ces réunions, « Yuma a décidé de manière cavalière d'écarter Dieudonné Kasembo pour des raisons qui lui sont propres ».

Le coup de force de jeudi est un coup d'Etat électoral masqué par Yuma. Les candidats déclassés sans raison avaient déjà saisi le Conseil d'Etat. Pendant que la justice examinait le dossier, Albert Yuma a convoqué l'Assemblée générale en toute illégalité. Il aurait dû attendre ne fût-ce que la décision de la justice. Dommage.

## Une irrégularité qui viole les statuts de la FEC

L'article 23 détermine les conditions pour être élu président de la FEC. Albert Yuma s'est présenté au nom de Utexafrica, filiale de la société textile belge, Texaf. Or, Utexafrica n'existe plus et le staff dirigeant de Texaf n'est constitué que des Belges. Yuma n'est qu'un minuscule administrateur. Face à une telle situation, faut-il entériner ce qui s'est passé hier ? La vérité est têtue.

Jean Kokolo

## Et le conseil d'Etat annule...

Le Conseil d'Etat a annulé l'élection d'Albert Yuma au poste de président du conseil d'administration, faisant office de président national de la Fédération des entreprises du Congo (FEC). L'annulation de cette élection intervient 24 heures après la tenue de l'assemblée générale élective qui a porté Albert Yuma à la tête du patronat de la RDC pour la sixième fois consécutive. Le Conseil d'Etat a jugé cette élection « non conforme » aux statuts de la Fédération des entreprises du Congo.

La plainte contre l'élection d'Albert Yuma Mulimbi a été portée par Dieudonné Kasembo, un des candidats malheureux à cette élection. Il dénonce, entre autres, les irrégularités constatées avant et pendant le scrutin. « Avant le scrutin, toutes les candidatures devaient passer par un certain Conseil de sages, avant d'être validées, alors que les statuts de la FEC ne reconnaissent nullement ce conseil de sages. Pendant l'élection, les électeurs étaient contraints de voter par main levée. Une manière de mieux fixer et identifier le choix des candi-

dates, alors que le vote est censé être secret », a dénoncé le collectif d'avocats de Dieudonné Kasembo.

Après cette décision du Conseil d'Etat, de nouvelles élections devront être organisées endéans 15 jours, conformément à la loi.

Albert Yuma a été élu pour la sixième fois à la tête du patronat congolais le jeudi 26 novembre 2020. Elu à l'unanimité, Albert Yuma s'est dit heureux d'avoir brigué ce nouveau mandat. Il a promis de travailler, comme d'habitude, pour l'intérêt des membres de la fédération des entreprises du Congo.

Quelques jours avant le scrutin, des hauts cadres de la FEC ont dénoncé des injonctions venant des membres du Cabinet du président de la République, influençant certains électeurs à voter pour Dieudonné Kasembo. Pour les responsables de la FEC, il est inadmissible et hors de question que les politiques s'immiscent dans une affaire qui ne les concerne pas, étant donné que la FEC est apolitique.

Eric Wemba

## Industrie

## Cap sur la relance des Zones économiques spéciales

Le directeur de cabinet du ministre de l'Industrie, Jean Dieudonné Kavese, a procédé vendredi à Kinshasa, au cours d'une réunion avec les membres du cabinet, à la restitution de la mission d'inspection des Zones économiques spéciales (ZES) dans quelques différentes provinces du pays.

Selon la source, le ministre de l'Industrie, Julien Paluku, avait dépêché une délégation constituée, notamment des experts du ministère de l'Industrie, du chargé de mission de l'Agence des ZES et du représentant de l'organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) en RDC, au Nord-Kivu, dans le Haut Katanga et dans le Lualaba pour inspecter les sites où seront installées les ZES dans ces provinces du pays. C'est une mission qui aura des retombées positives dans un futur proche, a dit le ministre Julien Paluku.

Cette délégation était sous la conduite du directeur de cabinet Kavese, qui a procédé à la restitution de cette mission au ministre de l'Industrie.

Le directeur de cabinet du ministre de l'Industrie a fait savoir, à cette occasion, que la RDC renferme plusieurs potentiels pour l'installation des Zones économiques spéciales, soulignant que des difficul-

tés sont liées à l'insuffisance des infrastructures nécessaires pour faire décoller les ZES sur toute l'étendue du pays. « La RDC a beaucoup d'atouts, mais aussi c'est une zone vierge où on peut tout faire, c'est une carte blanche où on peut écrire l'histoire, mais également ça vient avec beaucoup des contraintes, parce qu'elle n'a pas développé d'infrastructures pour que ces ZES puissent démarrer et décoller rapidement.

Mais, il n'est jamais trop tard. Avec les premières zones qu'on va installer, on fera tout pour ramener les infrastructures nécessaires », a indiqué M.Kavese.

Le représentant de l'ONUDI en RDC, Thomas Maketa, a rassuré au représentant du ministre, de la mise en œuvre de son expertise dans ce domaine au profit de la RDC, avant d'ajouter que le gouvernement, à travers le ministère de l'Industrie, veut appuyer le développement industriel, car, il ne peut pas y avoir le développement sans industries, leur rôle est de l'accompagner.

La coordinatrice adjointe, chargée des questions administratives et financières à la Présidence de la République, Julie Tshilombo, a pris aussi part à cette réunion de restitution.

Lubumbashi**Le centre de santé de Tshiamilemba, un mouvoir ?**

Cette question est celle que tout le monde qui habite les environs de ce centre hospitalier se pose mais n'arrive pas à trouver de réponse. Et comment ? Depuis quelques temps, le personnel ne s'occupe plus des malades comme c'était le cas il y a quelques années.

Jadis, en effet, quand on s'amenaient avec un malade, le personnel soignant s'empressait pour le recevoir, et vite lui administrer de soins en vitesse. Mais depuis quelque temps, les choses ont changé dans le sens négatif, avec un personnel soignant devenu négligent et paresseux. Il semble que même les médecins font des traitements et des prescriptions en tâtonnant. Nous l'avons vécu en personne quand nous y avons amené une femme qui avait des ennuis gynécologiques.

Alors que toute une semaine durant la pauvre femme a suivi dans ce centre de

santé des soins en ambulatoire. Curieusement, au lieu que sa santé s'améliore, elle s'est plutôt dégradée. Les saignements inquiétants s'en sont mêlés.

C'est ainsi que l'intervention échographique s'est posée. La patiente a payé sur place la facture et curieusement jusqu'à plusieurs jours après cet examen ne s'était toujours pas encore fait.

Devant une telle urgence faut-il toujours remettre cet examen à demain ? That is the question !

Voilà comment dans certains centres hospitaliers on donne la mort à dessein. Pourtant le centre de santé de Tshiamilemba est une institution hospitalière de référence de l'Etat. C'est donc inadmissible que de telles choses puissent s'y faire. Nous en appelons donc à l'arbitrage du Médecin Chef qui a la gestion des centres pareils dans ses attributions.

Jean Léonard Mwamba Kapinga

Lomami**Les professionnels de santé exigent leur réintégration sur les listings de paie**

Des professionnels de la santé publique de la province de Lomami ont organisé un sit-in jeudi 26 novembre, à l'assemblée provinciale, au gouvernorat de province ainsi qu'à la division provinciale de la santé. Ils exigent leur réintégration sur listings de paie des omis, la majoration de leur prime de risque et la reconnaissance de nouvelles unités professionnelles.

Des sources locales renseignent que bien avant d'arriver sur les lieux du sit-in, les infirmiers membres de la Dynamique de syndicat des infirmiers du Congo (DYSICO), l'Union nationale des infirmiers et infirmières du Congo (UNIIC) et le Syndicat national des professionnels et maîtrise en santé (SYNAPMS) étaient d'abord réunis au carrefour M'zée Laurent Désiré Kabila.

Ils se sont rendus tour à tour à l'assemblée provinciale, au gouvernorat de province et à la division provinciale de la santé de Lomami.

Les manifestants étaient munis des calicots où on pouvait lire « *Nous exigeons l'augmentation budgétaire de l'enveloppe allouée au secteur de la santé publique, la majoration barémique, l'alignement des gens qui ne bénéficiaient pas de prime* ».

Dans leur memorandum lu à ces différents endroits par le président provincial du Syndicat national des professionnels licenciés, les manifestants exigent leur réintégration sur les listings de paie des omis, la majoration de leur prime de risque et l'alignement de nouvelles unités professionnelles de santé qui ne bénéficient pas de la

prime.

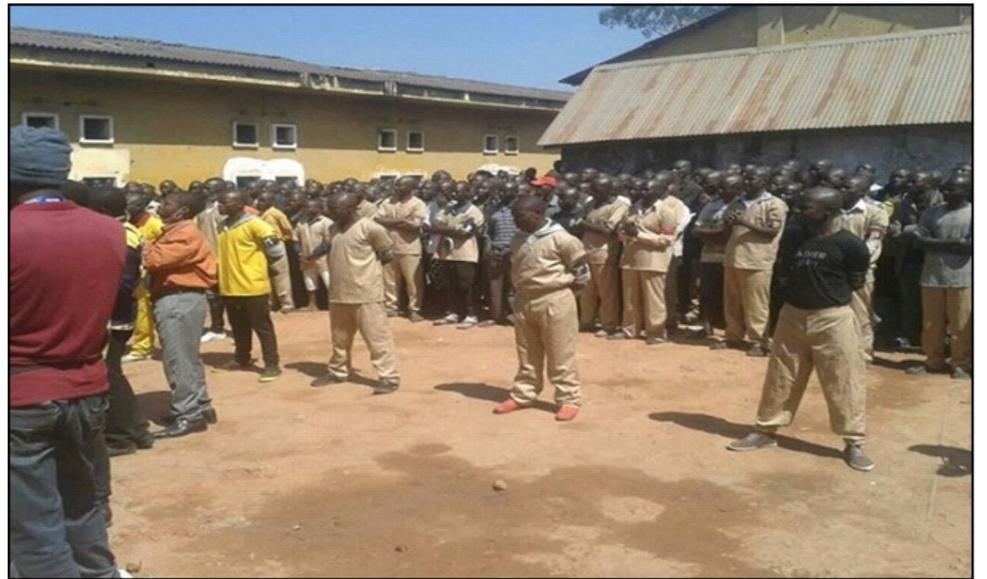
Ils dénoncent aussi la diminution du budget affecté au secteur de la santé en RDC, la suppression non justifiée et le blocage de la prime de risque de certains professionnels de santé qui jadis bénéficiaient de cette prime dans la province.

Le président de l'assemblée provinciale, le gouverneur de province de Lomami ainsi que le chef de la division provinciale de la santé qui les ont reçus, leur ont rassuré de leur implication favorable dans le rétablissement de ces hommes et ces femmes en blouse blanche dans leur droit constitutionnel.

Maniema**Les engins motorisés sans plaque d'immatriculation interdits de circuler**

Le gouverneur a.i de la province du Maniema a, dans un communiqué officiel, interdit des engins motorisés de circuler sans plaque d'immatriculation sur toute l'étendue de la province, en général, et de Kindu, en particulier.

A cette occasion, Jean-Pierre Amadi Lubenga a appelé tous les propriétaires des motos et véhicules concernés à régulariser leur situation vis-à-vis de cette obligation civile en se procurant les plaques disponibles à la Direction générale des recettes du

Haut-Katanga**Tentative d'évasion à la prison de Buluo**

Une tentative d'évasion a été déjouée vendredi 27 novembre, à la prison de haute sécurité de Buluo, à Likasi dans le Haut-Katanga. On compte des blessés aussi bien parmi les policiers que dans les rangs des détenus. Pour l'heure la situation est calme et sous contrôle, rapportent plusieurs sources contactées.

D'après des sources sécuritaires, ce vendredi matin, les policiers ont ramené les bois de chauffage aux détenus pour la cuisson. Certains prisonniers parmi lesquels les grands bandits visiblement très bien préparés en ont profité pour chercher à assommer les policiers avec ces bois et ont ravi une arme.

Juste après, ils ont commencé à tirer cherchant à s'évader. Malheureusement pour eux, ils ont été empêchés par la police de garde. Dans leurs échanges des tirs, il y a eu des blessés de part et d'autres. Tou-

jours d'après les mêmes sources, le bilan serait de deux policiers blessés et six dans le camp des détenus.

Pour l'instant la situation est sous contrôle et la sécurité a été renforcée par des éléments des FARDC.

L'arme ravie a été récupérée et les enquêtes sont en cours pour identifier les auteurs et autres instigateurs de cette tentative d'évasion.

Le maire de Likasi confirme l'information et promet de fournir d'amples détails après avoir réuni tous les éléments.

La prison de haute sécurité de Buluo accueille des prisonniers en provenance de plusieurs horizons. Il y a quelques semaines à la suite du soulèvement des prisonniers de la Kasapa à Lubumbashi, certains d'entre eux dont les plus dangereux avaient été transférés à Buluo à Likasi pour y purger leurs peines.

Ituri**Le centre de santé de Sota malade**

Le centre de santé de Sota situé à près de 50 Km au sud de Bunia, dans le territoire d'Irumu (Ituri) éprouve des difficultés de fonctionnement à la suite de la persistance de l'insécurité dans cette zone.

Les habitants, principalement les femmes et les enfants, risquent leurs vies chaque jour, à cause du manque de médicaments.

Les responsables de cette struc-



ture médicale ne savent pas comment se déplacer à Nyakunde, la zone de santé voisine située à une dizaine de kilomètres pour s'approvisionner en médicaments.

Selon l'infirmier Samuel Mugara, cette structure construite dans les années 90, est la seule au chef-lieu de la chefferie de Bahema d'Irumu à organiser les services de soins intensifs, d'hospitalisation, de chirurgie et de laboratoire. Mais elle éprouve de sérieuses difficultés pour la prise en charge des malades notamment les femmes enceintes et les enfants.

L'insécurité qui prévaut dans la zone ne facilite pas l'approvisionnement de ce centre en médicaments ; elle ne permet pas non plus aux malades de se déplacer vers d'autres structures médicales à peine mieux organisées.

Assemblée nationale

# La loi sur les peuples autochtones adoptée

Le député national élu de la province du Maniema et porteur de la loi sur les peuples autochtones, Rubens Rachidi, a salué vendredi, la loi sur les peuples autochtones adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale qui leur donne un accès gratuit aux établissements publics sur l'enseignement secondaire et professionnel. L'élu de Maniema a loué les innovations apportées dans cette loi en faveur des peuples autochtones pygmées, notamment l'exonération de tous les frais liés à la justice, en cas d'un procès, avant de remercier les élus nationaux qui ont accepté de voter à l'unanimité ce texte de loi.

Selon lui, cette loi incitera les peuples autochtones à participer à la vie normale comme tout Congolais et met fin à toutes

les discriminations dont ils faisaient objet. « C'est une innovation. Car, depuis longtemps, cette catégorie de Congolais n'était pas reconnue comme propriétaire des terres qu'ils possèdent. Grâce à cette loi, les principes de consentement libre, informé et préalable est désormais légal au niveau de la RDC », a dit le député Rubens Rachidi, ajoutant que les peuples autochtones pygmées pourront maintenant être consultés au préalable et donner leur consentement pour tout projet de développement les concernant. Pour le président de commission socioculturelle, Léon Mondole, cette loi est une amélioration de la proposition qui intègre tous les éléments nécessaires à la protection et à la promotion de ces peuples.

« Les peuples autochtones pygmées sont

parmi les populations les plus vulnérables en RDC. Car, la majorité d'entre eux n'ont pas la possibilité de faire de bonnes études. Ils sont plus discriminés dans certains coins du pays. Raison pour laquelle, l'Assemblée nationale a réfléchi sur leur promotion afin d'atteindre l'idéal tel que le veut la constitution », a fait savoir le président de cette commission.

Le coordonnateur de la « Dynamique des groupes des peuples autochtones (DGPA) », Patrick Saidi, a, de son côté, souligné que cette loi vient renforcer la cohabitation pacifique et l'intégration sociale entre les communautés locales, au niveau des services

étatiques et des institutions de la République.

Grâce à cette loi, a-t-il ajouté, les peuples autochtones pygmées pourront maintenant profiter de la cooptation dans le cadre des élections. Il s'est dit satisfait de voir cette loi parvenir à son adoption définitive, du fait que le travail devra se poursuivre au Sénat avant sa promulgation par le Chef de l'Etat, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo. L'Assemblée nationale a adopté jeudi à Kinshasa, la proposition de loi portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées, rappelle-t-on.

## La proposition de loi sur l'Agriculture envoyée à la commission mixte

La plénière de l'Assemblée nationale dirigée par le 2<sup>ème</sup> vice-président du bureau de la chambre basse du Parlement, Me Boniface Balamage, a envoyé, jeudi, pour toilettage à la commission mixte Socioculturelle, Droits de l'homme, Politique administrative et juridique (PAJ), le texte de la proposition de loi modifiant la loi sur l'Agriculture.

Plusieurs amendements ont été apportés au texte de cette proposition de loi qui avait été initiée par le député national Elvis

Mutiri wa Bashara, élu du Nord-Kivu. Ces amendements se sont basés sur le rapport de la commission mixte relatif à la proposition de loi modifiant la loi sur l'agriculture. Pour rappel, la RDC regorge des millions d'hectares de terres arables qu'il faut absolument mettre en valeur.

Par ailleurs, la plénière de l'Assemblée nationale a également renvoyé pour toilettage à la commission mixte, le texte du rapport sur la proposition de loi sur les droits des peuples autochtones pygmées. **ACP**

### Meurtre de 2 experts de l'ONU

## La Cour demande aux avocats d'apporter les preuves de l'implication de l'ancien ministre de l'Intérieur Shadary

L'audience du jour au procès des présumés meurtriers des experts de l'ONU qui se tient devant la Cour militaire de l'ex-Kasaï-Occidental a été marquée par un long débat autour de la demande par la défense de la comparution d'Emmanuel Ramazani Shadary, rapporte la radio Okapi.



La Cour n'a pas accédé à la requête des avocats sollicitant sa convocation audit procès. Elle a demandé aux avocats d'apporter les preuves de l'implication de l'ancien ministre de l'Intérieur dans ce meurtre, selon le Compte-rendu d'audience.

C'est la deuxième fois que les avocats de Thomas Nkashama font cette demande.

Me Daniel Ndumbi souhaite qu'Emmanuel Ramazani Shadary comparaisse comme renseignant ou témoin, expliquant que son client a affirmé dans ses dépositions que l'ancien ministre l'a reçu à Kananga le 12 mars 2017, jour de l'exécution des deux experts de l'ONU.

La Cour qui s'était déjà prononcée sur cette requête a réitéré sa position. Le président de céans demande à la défense d'apporter les preuves « même fragiles » de l'implication de M. Shadary dans le meurtre de Zaida Catalan et Michaël Sharp.

« La Cour n'est pas partisane. Elle n'est pas motivée par une quelconque personne ou partie pour pouvoir agir en sa faveur », martèle le général Ntshaykolo cité par la radio onusienne.

Le ministère public ne cache pas non plus son incompréhension face à cette demande de la défense. Le général Muwau parle même d'un acharnement.

« Ils cherchent à le faire comparaître sur quel point ? Qu'il vienne renseigner sur quels faits ? », s'interroge-t-il.

Thomas Nkashama est poursuivi pour avoir mal traduit des mises en garde formulées par un membre de la famille Kamuina Nsapu qui attirait l'attention des experts sur le danger de leur voyage vers Bunkonde. Des mises en garde formulées en Tshiluba au cours d'une rencontre entre la famille Kamuina Nsapu et les experts le 11 mars 2017, la veille de leur départ pour Bunkonde. Traduisant ces propos en français, soutient l'accusation, Thomas Nkashama a dit tout le contraire. Il a rassuré les experts, leur faisant savoir qu'il n'y avait aucun danger à emprunter la route entre Kananga et Bunkonde.

C'est pourtant lors de ce voyage que les deux experts qui enquêtaient sur les violences au Kasai ont été exécutés.

Thierry Mfundu

### Communiqué nécrologique



**BIOGRAPHIE**  
Maman DARUWEZI APENDEKI Marcelline est née à Kisangani, le 27 juillet 1964, mère d'un garçon. Fille de Papa DARUWEZI MASEMBE Jean (décédé) et de Maman ANYAMBE BAMENYA Elisabeth. Originaire du Territoire d'Ubandu, Province de la Tshopo

- Licenciée en droit de l'Unikin (1990)
- Magistrat
- Ancienne du Collège de l'ARPTC
- Députée Nationale Honoraire
- Président du TGI de Kisangani

**PROGRAMME :**  
**Jeudi 26 Novembre 2020**  
18h00 : Mise en place terminée dans la salle polyvalente Inga n°4 à Bandalungwa :  
- Début de veillée mortuaire  
- Recueillement & culte d'action de grâce  
- Témoignages  
- Dépôt de gerbes des fleurs  
- Animations Musicales  
**Vendredi 27 Novembre 2020**  
08h00 : Mise en place terminée à la morgue de l'Hôpital du cinquantenaire  
- Prière  
- Mot de la Famille \*Communauté d'Ubandu  
\*Grande Orientale  
\*Gouverneur  
- Dépôt de gerbes des fleurs \*L'Enfant  
\*Familles  
\*Connaissances  
09h00 : Levée du corps pour le Tribunal d'Enfants/Matete  
12h00 : Levée du corps pour le Cimetière Nécropole

PLUS QUE 450 NOUS SOMMES

**TULEKELA KUSUNGULULA BISAMBA,**

**TETU BONSO TUJI BA CONGOLAIS !!!!**

f 450 EGAL 1

# La descente aux enfers de Vital Kamerhe

La vie de Vital Kamerhe, l'un des hommes politiques les connus du Congo et toujours très populaire dans l'Est du pays, ne tient plus qu'à un fil. Hospitalisé au centre Nganda à Kinshasa, il aurait perdu 18 kilos, sa tension serait tombée à 8,5 et, inconscient, il a été placé sous assistance respiratoire. Voici deux jours, au sortir d'une visite, le vice-ministre de la justice avait déjà déclaré que l'ancien allié du président Tshisekedi qui, en titre, est toujours son directeur de cabinet, serait dans un état critique. Seule une évacuation sanitaire urgente pourrait, - peut-être - le sauver mais une telle décision dépend directement du chef de l'Etat Félix Tshisekedi.

Autres temps autres mœurs : alors que jadis le père du président actuel, Etienne Tshisekedi, opposant farouche au président Mobutu, bénéficia plusieurs fois d'évacuations sanitaires autorisées, (sinon financées) par le chef de l'Etat, il apparaît que son fils serait trop occupé par la fin des consultations nationales pour autoriser une telle mesure. D'après certaines sources, Vital Kamerhe, condamné à vingt ans de travaux forcés, aurait contracté le covid durant son séjour à la prison de Makala, mais selon d'autres informations, il pour-

rait avoir été victime d'un empoisonnement.

La « descente aux enfers » de Vital Kamerhe a commencé l'été dernier, lorsque le jusque là tout puissant directeur de cabinet du chef de l'Etat a été accusé d'avoir détourné 50 millions de dollars. Dans le cadre du « programme des cent jours du président » cette somme devait être affectée à la construction de 3500 maisons préfabriquées destinées à des programmes sociaux. A l'issue d'un procès très médiatisé, qui débute par la mort mystérieuse de l'un des juges, Kamerhe fut condamné en même temps qu'un homme d'affaires libanais Kamih Jammal, mais ce dernier, vu son âge et ses relations, fut autorisé à quitter le pays, de même que l'homme d'affaires américain Erwin Blattner.

Depuis sa cellule de Makala, Kamerhe, lui, ne cessa de clamer son innocence, mais tous ses recours furent systématiquement rejetés, même s'il est apparu plus tard que les maisons en question avaient bien été construites et livrées par l'Angola et la Zambie. Si elles n'ont pas été remises à leurs destinataires, c'est parce que l'Etat congolais n'a pas encore payé les frais de douane....

En réalité, le procès fait à

Kamerhe fut aussi politique que judiciaire : le directeur de cabinet du président a peut-être, aussi, été victime de lui-même. Son train de vie, la munificence de son mariage avec Hamida Shatur, ex épouse de la star JB Mpiana avaient fait jaser et une certaine arrogance avait fait le reste. Car Kamerhe ne se privait pas de rappeler, un peu imprudemment, que c'est grâce à lui que Félix Tshisekedi était devenu président et qu'il lui était aussi redevable que naguère un certain Joseph Kabila. Au Congo comme ailleurs, il n'est pas bon de souligner que l'on a été faiseur de roi et que le pouvoir suprême n'est pas hors de portée...

Nul n'a oublié en effet qu'au lendemain des élections du 31 décembre 2019, alors que Martin Fayulu était donné pour vainqueur par les observateurs de l'Eglise catholique (qui n'ont cependant jamais publié leurs résultats) c'est avec Félix Tshisekedi que président sortant Joseph Kabila avait accepté de former une coalition menant à une passation de pouvoir pacifique, la première dans l'histoire du pays. A la veille des élections, le 13 novembre 2019, Kamerhe et son parti l'UNC (Union pour la nation congolaise) avait conclu un accord avec le parti de

Tshisekedi, l'UDPS et présenté une liste commune CaCh, Cap pour le changement. Plusieurs sources avaient alors assuré que les deux hommes, Tshisekedi et Kamerhe avaient conclu un accord secret, prévoyant qu'en 2023, lors des prochaines élections présidentielles, Kamerhe serait lui-même candidat à la présidence. Cette ambition expliquerait pourquoi l'homme politique puissant, ancien commissaire à la Monuc, (première version de la force des Nations unies) artisan du dialogue intercongolais et des accords de paix de Sun City en 2002, allait se contenter du simple poste de directeur de cabinet. Une situation modeste en apparence, mais permettant de contrôler tous les rouages du pouvoir et suscitant inquiétudes et jalousies, sans parler de la vindicte de diplomates occidentaux soupçonnant des liens secrets avec Kabila... Outre des lézardes dans la coalition CaCH, l'éventuelle disparition de Kamerhe serait très mal vécue dans son Kivu natal où l'UNC demeure très populaire et pour beaucoup de Congolais elle serait synonyme d' « ingratitude », un terme qui valut à la chanteuse Tshala Mwana de passer une nuit en prison...

Colette Braeckman

## Le président Tshisekedi termine son tour de piste politique

Clap. Ce devrait être la fin. Le rideau aurait du se baisser définitivement sur les consultations nationales lancées le 2 novembre dernier par le président Félix Tshisekedi. Le président congolais, s'éloignant de plus en plus de son allié initial Joseph Kabila avait annoncé le 23 octobre son intention de mettre fin à une coalition qui, selon lui, bloquait le fonctionnement du pays. Depuis lors, évitant d'aller au clash frontal, il a gagné du temps, recevant durant près d'un mois les principaux acteurs politiques et sociaux du pays, dont des généraux à la retraite et d'éminents acteurs de la société civile comme le Docteur Mukwege qui, lui, aborda des questions concrètes et désintéressées comme la nécessité de mettre fin à l'impunité et d'améliorer les conditions sociales des Congolais.

Très vite, il est apparu que le chef de l'Etat cherchait à mettre sur pied une « Union sacrée » afin de contourner la majorité représentée par la plate forme FCC (Front com-

mun pour le Congo) qui compte 300 députés à l'Assemblée. Cependant, cette plate forme s'est révélée plus solide que prévu et les débauchages plus difficiles. Cette semaine encore, la présidente de l'Assemblée, Jeanine Mabunda, deuxième personnage de l'Etat est sortie victorieuse d'une tentative de déboulonnage, le député Puela ayant été mis en échec par le Conseil d'Etat. Ce qui démontre, au minimum, que les institutions congolaises sont plus solides qu'il n'y paraît... A quelques heures de la fin de l'exercice de consultation le président devait recevoir ses anciens alliés, une délégation de la plate forme « kabiliste » Front Commun pour le Congo, ce dernier soulignant cependant qu'il ne s'agissait pas d'une « consultation politique » mais d'un « dialogue », ce qui laisse entendre que le partenariat initial n'est pas brisé.

Il est probable que la diplomatie a joué son rôle : si l'ambassadeur des Etats Unis ne cesse d'exiger que l'ex-président Kabila soit totalement mis sur la touche, les Européens,

ayant financé les observateurs électoraux et sachant mieux que personne dans quelles circonstances Tshisekedi est arrivé au pouvoir, auront vraisemblablement plaidé pour la modération et le réalisme. A ce stade en effet, la dissolution de l'Assemblée nationale se révèle impossible, de même que la convocation d'élections législatives, d'autant plus que la Commission électorale n'a pas de nouveau président, que son bureau est démissionnaire et que les fonds (500 millions de dollars...) sont loin d'être réunis.

Quant à la création d'une nouvelle majorité, qui serait obtenue par le débauchage d'un certain nombre de députés jusqu'ici fidèles à Kabila, elle se heurte à des obstacles majeurs, comme le fait que les transfuges éventuels devraient obligatoirement renoncer à leur mandat ! Faut-il dire que la manœuvre consistant à renier la parole donnée et à faire basculer le pays dans une crise inutile affaiblirait la stature morale du chef de l'Etat mais aussi sa crédibilité in-

ternationale alors qu'en janvier prochain, il doit accéder à la présidence de l'Union africaine. Et cela alors que son allié et ancien directeur de cabinet Vital Kamerhe, condamné à vingt ans de prison pour détournement de fonds, a quitté le centre pénitentiaire de Makala pour le centre Nganda et se trouve dans un état grave, toutes ses demandes de transfert sanitaire à l'étranger ayant été repoussées. Avec ses anciens alliés, M. Tshisekedi espère sans doute élargir son champ de manœuvre. Mais deux ans après son accession au pouvoir, le Congo se révèle à nouveau instable : les tueries reprennent dans l'Ituri, l'aviation angolaise démontre sa force en survolant Kinshasa, les dépassements budgétaires sont sept fois supérieurs aux montants prévus. Et au Congo, nul n'a oublié que les changements de pouvoir aux Etats Unis coïncident souvent avec des bouleversements politiques en Afrique centrale...

Colette Braeckman

## RCA

## La CEEAC appelle à la fin des « crimes »



Le président du Gabon Ali Bongo Ondimba (à g.) reçoit le président de la République centrafricaine Faustin Archange Touadéra lors du 8e sommet extraordinaire de la CEEAC, le 30 novembre 2016 à Libreville

Les onze pays de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), réunis vendredi en sommet au Gabon, ont appelé à la fin «des crimes» qui menacent la Centrafrique, à un mois d'élections présidentielle et législatives.

Le premier tour le 27 décembre se déroulera dans un pays encore occupé aux deux tiers par des groupes armés rebelles, même si la guerre civile, qui dure depuis sept ans, a considérablement baissé d'intensité ces dernières années.

«Les crimes commis menacent l'unité de la République centrafricaine et son existence», a déclaré Pacôme Moubelet Boubeya, le chef de la diplomatie gabonaise, devant six des 11 chefs d'Etat de la CEEAC pour son sommet annuel à l'invitation du président gabonais Ali Bongo Ondimba.

Puis, s'adressant au nom de la CEEAC aux «leaders centrafricains» —politiques mais aussi chefs de groupes armés qu'il a invités à transformer leurs milices en partis—, il les a exhortés «à saisir l'opportunité historique des élections pour poser les bases de la réconciliation et de la reconstruction» de ce pays parmi les plus pauvres du monde.

La Centrafrique est ravagée par la guerre depuis qu'une coalition rebelle à dominante musulmane, la Séléka, a renversé le président François Bozizé en 2013. Des violences meurtrières ont ensuite opposé milices Séléka et anti-balaka, celles-là majoritairement chrétiennes et animistes.

Les combats entre groupes armés, issus ou non de ces deux mouvances, ont baissé d'intensité depuis 2015, mais les mi-

lices continuent de perpétrer des crimes contre les civils malgré un accord de paix signé en 2019 et la présence de Casques bleus de l'ONU.

Le président centrafricain, Faustin Archange Touadéra, candidat à un deuxième mandat, fait face à 21 rivaux déclarés, dont M. Bozizé, mais dont les candidatures doivent encore être validées. M. Touadéra était présent à Libreville aux côtés de ses pairs gabonais, tchadien, congolais, burundais et angolais, les cinq autres pays étant représentés par des délégations.

La CEEAC, fondée en 1983, comprend 11 États membres: Gabon, Centrafrique, République démocratique du Congo, Congo, Angola, Rwanda, Guinée Équatoriale, Sao-Tomé-et-Principe, Tchad, Cameroun et Burundi. Elle a pour but notamment d'aboutir à la création d'un marché commun mais en est encore loin.

Outre la Centrafrique, l'un des sujets pressants à l'ordre du jour était la nécessaire augmentation des contributions des États à la CEEAC.

«Qu'il s'agisse de nos conclusions sur la République centrafricaine» ou «des moyens financiers dont la Commission (de la CEEAC) a besoin», «nous avons, comme toujours, réussi à transcender nos particularismes, afin de concrétiser notre ambition d'intégration régionale», a déclaré à la tribune Ali Bongo Ondimba.

Le chef de l'Etat congolais, Denis Sassou-Nguesso, a pris vendredi la présidence tournante de la CEEAC.

### Présidence de la CEEAC

## L'Angola veut privatiser ses géants du diamant et du pétrole

Englué dans une crise économique profonde, l'Angola a besoin d'argent frais pour relancer sa machine économique. Les autorités ont donc décidé de privatiser les filières du diamant et du pétrole, deux fleurons de son économie.

Les privatisations devraient avoir lieu d'ici fin 2021, selon la ministre des Finances Vera Daves Da Souza, qui a précisé qu'elle souhaitait aller vite, mais sans précipitation. Ces privatisations sont la conséquence d'une grave crise économique qui touche l'Angola mais font aussi partie d'un vaste programme de désengagement de l'État de la sphère économique.

Les privatisations partielles de la compagnie pétrolière nationale Sonangol et de la compagnie de diamants Endiama n'interviendront qu'au terme d'une restructuration de ces deux sociétés, afin de les rendre présentables et d'attirer ainsi des investisseurs de «qualité», selon le terme employé par la ministre et rapporté par Bloomberg.

Ces deux compagnies font figure de joyaux de la couronne angolaise. Sonangol est l'épine dorsale de l'économie du deuxième producteur de pétrole africain, quant à Endiama, si le diamant ne représente que 3% de la richesse nationale, l'entreprise est en revanche une machine à produire du cash. Or, avec la crise engendrée par la pandémie de Covid-19, l'Angola a besoin d'argent. rfi

## Droits humains

## Tigré : la disette lorgne les réfugiés érythréens



Boulevard du 30 juin à Kinshasa, actuellement doté des feux de signalisation. Radio Okapi/ Ph. John Bompengo

Près de 100.000 réfugiés érythréens dans la région du Tigré en Ethiopie seront à court de nourriture dès la semaine prochaine si les parties au conflit n'autorisent pas l'accès humanitaire, a déclaré vendredi l'agence des Nations Unies pour les réfugiés.

Les émissaires africains ont rencontré le Premier ministre éthiopien Abiy Ahmed vendredi, un jour après qu'il ait déclaré que l'armée entamait la «phase finale» d'une offensive qui, selon les groupes de défense des droits, pourrait entraîner d'énormes pertes civiles.

Le HCR indique que 96 000 réfugiés érythréens vivent dans quatre camps au Tigré, dont certains se seraient trouvés à proximité des récents affrontements.

Beaucoup de réfugiés érythréens en Ethiopie sont arrivés il y a plus de dix ans, dans un contexte de tensions entre les deux pays, malgré la fin d'une guerre frontalière de deux ans.

Un accord de paix définitif n'a été conclu qu'en 2018 par M. Abiy, qui a reçu le prix Nobel de la paix pour son action.

«Ils vont être à court de nourriture dès lundi - nous sommes prêts avec nos fournitures pour essayer d'atteindre ces populations», a déclaré le porte-parole du HCR Babar Baloch lors d'un briefing à Genève, précisant que l'estimation était basée sur des calculs depuis la dernière distribution il y a quelques semaines.

«Ce dont nous avons besoin, c'est d'un accès humanitaire sans entrave pour les atteindre le plus rapidement possible», a-t-il ajouté. Il a refusé de préciser qui bloquait l'accès mais a déclaré que le plaidoyer est lancé à la fois à l'armée éthiopienne et au Front populaire de libération du Tigré.

Les Nations unies, qui ont toujours du personnel au Tigré, ont négocié avec toutes les parties au conflit pour obtenir un accès mais il n'y a pas encore de signe de percée.

La communication avec le personnel restant a été mauvaise en raison d'une panne de télécommunications, a ajouté M. Baloch. Le conflit a forcé quelque 43 000 personnes à fuir en passant la frontière du Soudan.

### Maroc

Rares sont les femmes victimes de violences conjugales qui saisissent la justice au Maroc : 2% quand il s'agit de violences sexuelles, 7% après des agressions physiques, selon une étude officielle publiée jeudi à Rabat.

Pour les violences subies dans l'espace public, 22% des victimes portent plainte quand il s'agit d'agression physique, 3,5% quand l'agression est sexuelle, selon cette étude publiée par le Haut-Commissariat au Plan, avec le soutien d'ONU Femmes.

Seules 3,5% des victimes de violences sexuelles conjugales quittent leur foyer, 16% quand il s'agit de violences physiques, moins d'une sur dix (8%) cesse ses «engagements familiaux» quelle que soit l'agression subie, selon l'étude.

Les stigmates de la violence physique conjugale vont des ecchymoses (dans 52,2% des cas), aux fractures, «incisions profondes», fractures ou cassures des dents, violences sexuelles entraînent «blessures et déchirures au niveau des organes génitaux» dans plus 13% des cas, avec des grossesses non désirées dans 3,5% des cas.

Moins de la moitié des victimes de violences les plus graves font appel à un professionnel de la santé. Pour les femmes actives, les violences -qu'elles soient ou non subies dans le cadre conjugal- ont entraîné

## Violences conjugales : La plupart des victimes ne portent pas plainte

une perte moyenne de 14 jours de travail par an.

Environ 40% de femmes victimes de violences dans un cadre professionnel ont dû changer de travail et 7% ont «carrément quitté le marché du travail», souligne l'étude. Plus d'une femme sur deux a été victime d'une forme de violence au Maroc en 2019, selon les statistiques officielles.

Plusieurs organisations féminines se sont inquiétées ces derniers mois de la hausse des violences conjugales pendant les longs mois de confinement liés à la crise sanitaire. Cette étude sur le «coût social» de ces violences a été menée entre février et juillet 2019 avant la pandémie de Covid-19 sur une population de 15 à 74 ans.

Le Maroc a adopté en 2018 une loi contre les violences faites aux femmes, rendant passible de peines de prison les actes «considérés comme des formes de harcèlement ou de mauvais traitement». Le texte, qui ne prend pas en compte les violences conjugales, a été jugé insuffisant par des associations féministes.

## Les riverains de Muanda plaident pour la poursuite des interventions du PNUD

Les interventions du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) dans la zone côtière de Muanda sont loin de laisser les bénéficiaires indifférents. En tout cas, Pauline Kwangu Mbenza, vice-présidente de l'Association pour le développement des paysans (ADEP) et membre du comité consultatif du projet Pana-Zone côtière ne s'est pas fait prier pour demander la poursuite des projets.

(...) «*Nous avons besoin des ressources pour financer le démarrage des activités afin de les pérenniser. Les hommes auront les yeux vers l'océan et les femmes retourneront à la terre. Nous avons besoin de créer les activités connexes pour les jeunes qui faisaient le commerce avec l'Angola*», a-t-elle dit.

«*J'estime que la formation sur l'alerte précoce, la fabrication des foyers améliorés sont des acquis majeurs. Beaucoup de familles ont perdu un proche lors des tempêtes et autres mauvais temps survenus en mer. Aujourd'hui, on peut les prévenir. Le marché de Nsiamfumu est un espace de création d'emploi. Le mur protège ce village qui était menacé de disparaître. La création des AGR dans le domaine de l'élevage change nos habitudes alimentaires car à Muanda, nous mangeons presque exclusivement les produits de la mer. Nous aurons bientôt de la viande de chèvre et la volaille*», a indiqué Pauline Kwangu Mbenza au sujet des acquis majeurs du projet

pour la population locale.

Parlant du sentiment de la population locale au sujet de ces différents projets, la vice-présidente de l'ADEP a embrayé dans la même direction que le président de l'association des pêcheurs de Muanda. «*Que le projet soit prolongé pour accompagner les habitants de la contrée. Nous avons besoin des intrants, de la formation agricole afin de relancer l'agriculture pour fournir le maïs, soja et autres céréales pour la production des aliments pour bétail à Muanda village. Nous avons besoin des ressources pour financer le démarrage des activités afin de les pérenniser*», a-t-elle plaidé avant de lancer un regard prospectif vers l'avenir.

«*Le tourisme peut créer des emplois pour les jeunes. Le littoral congolais est historique avec la forêt des esclaves qu'il faut revaloriser. Ce site doit être reboisé et on devrait y construire un mémorial pour en faire un site historique et touristique. Nous pouvons créer un site de commémoration, de voyage de non-retour pour nos ancêtres*», a indiqué Pauline Kwangu Mbenza qui a ajouté que l'embouchure du fleuve Congo est un site qui n'est pas exploité sur le plan du tourisme en RDC. Un bon pas dans la bonne direction du développement durable...

## Le PNUD vole au secours de la zone côtière de Muanda



limiter les dégâts. C'est le sens à donner à l'intervention du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur la zone côtière de Muanda menacée par une érosion de plus en plus dévastatrice. Ça se passe à Nsiamfumu où le PNUD (via le projet PANA-Zone côtière) a érigé un mur long de 1000 mètres pour limiter les effets de l'érosion le long de la falaise en freinant le mouvement des vagues et leurs effets dévastateurs sur la côte.

Il s'agit d'un mur par gabionnage construit pour contrer la furie des vagues de l'océan Atlantique. Ce mur protégera également la côte contre l'élévation du niveau de la mer.

Au moment où ce projet tend à sa fin, la Coordination des Associations des Pêcheurs sollicite du PNUD sa poursuite afin que les autres mille mètres de la falaise soient également protégés par un mur en gabions. «*La falaise est exposée aux violentes vagues qui emportent tout lorsqu'elles déferlent sur la côte*», a déclaré Philippe Kobe, président de la coordination.

Il est à noter que le village de Nsiamfumu dispose également d'un débarcadère pour l'accostage des pirogues des pêcheurs. Philippe Kobe a également plaidé pour le changement du treuil afin de hisser facilement les pirogues sur le débarcadère.

La qualité du travail abattu n'a pas laissé le Représentant Résident du PNUD en RDC indifférent. «*Je suis impressionné par ce qui a été fait avec peu de moyen. Le travail à réaliser*

*est immense pour sauvegarder Nsiamfumu et la côte de la République démocratique du Congo qui est la fenêtre du pays sur le monde. Nous allons mobiliser d'autres partenaires pour achever ce qui doit l'être*», a déclaré Dominic Sam.

Pour sa part, le Secrétaire général à l'Environnement, Benjamin Toirambe, a qualifié la protection de la zone côtière de Muanda de «cause nationale». (...) «*Nous sommes en guerre permanente avec l'océan Atlantique qui ravage nos côtes et réduit la superficie de notre territoire national. De la même manière que nous voulons défendre l'Est du pays, c'est avec la même énergie que nous devons protéger la côte de Muanda de l'érosion marine. C'est une cause nationale*», a-t-il dit.

Notons que, outre les infrastructures côtières, le PNUD a réhabilité également le bureau de l'administration locale du village de Nsiamfumu. Cet ouvrage entre dans le cadre de l'appui à la décentralisation. En plus, le PNUD a répondu à la demande de la population en finançant la construction d'un marché moderne juste à côté du bâtiment administratif. Ce marché va faciliter la vente des produits de la pêche et bien d'autres denrées destinées à répondre aux besoins de la population de plus en plus croissante de Nsiamfumu. Coup de chapeau pour ce coup de pouce à la protection de l'environnement.

## Eau

## La RDC et l'Egypte unies autour du projet GIRE



Arrivé aux petites heures matinales au Caire en Égypte, le Ministre de l'Environnement et Développement Durable Me Claude Nyamugabo se met au travail en réunissant son équipe congolaise du comité technique de Consultatif Conjoint pour une huitième réunion porteuse de bonnes nouvelles pour la République Démocratique du Congo.

Au Ministère de l'Irrigation et Ressources en Eau de la République Arabe d'Égypte, avec son homologue Mohamed Abdel Aty, il est réellement question de relancer les activités du Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

Pour ce partenariat signé en 2012, les retombées sont succulentes :

Forage de 30 puits d'eau souterraine (consommation humaine et animale dont 10 puits équipés de système de distribution d'eau). Une autre grande nouvelle est la construction d'un micro barrage hydro-électrique.

Dans l'immédiat, il est à noter l'inauguration en février 2021 du Centre Régional Ultra Moderne des Prévisions Météorologiques, Suivi Hydrologique et Changement Climatique.

Des équipements seront acheminés à Kinshasa dans un bref délai et la formation d'experts congolais en Égypte va se poursuivre.

Le Ministre Claude Nyamugabo a ensuite visité dans la partie Est de la capitale égyptienne l'ancien Centre des Mesures du fleuve Nil, construit en l'an 815 de notre ère avant de se rendre au Centre Moderne des Prévisions des Pluies et des Changements Climatiques d'Égypte pour enfin chuter au Centre de la Télémétrie.

Toutes ces techniques modernes ont entre autres objectifs de recueillir des données fiables sur les précipitations, l'humidité ainsi que le système d'alerte précoce (prévention des catastrophes).

Cellcom Min EDD

## Dr Jérôme Munyangi s'est engagé dans la plantation de l'artémisia et la création d'un centre de recherche

Le médecin chercheur Jérôme Munyangi persiste et signe que la contribution de l'Afrique, face à la crise actuelle du coronavirus et au développement de la médecine, passe par les plantes.

Sur ce, Docteur Jérôme Munyangi s'est investi dans la plantation de l'artémisia sur une superficie de 60 hectares sur la Nationale numéro 1 à Menkao, dans la commune de Maluku, rapporte une note de sa fondation parvenue ce samedi 28 novembre à Actu30.cd.

En outre, la Fondation Docteur Jérôme Munyangi s'est engagée dans la création d'un Centre de Recherche, grâce au financement du Fonds de promotion pour l'industrie (FPI). Ce centre va contribuer à l'amélioration des conditions de santé de la population congolaise et africaine ainsi que du monde en général. Aussi, « pour la préservation de la biodiversité médicale en développant des techniques et des produits naturels innovateurs qui sauvegardent les médecines traditionnelles Congolaises tout en les associant avec la médecine moderne ».



Pour le docteur Munyangi, il est question de faire la promotion de la recherche scientifique appliquée à son modèle thérapeutique Africain. « Car l'Afrique a un savoir Thérapeutique à valoriser », souligne la Fondation.

Par ailleurs, cette structure informe que le docteur Jérôme Munyangi sollicite un débat ouvert pour prouver que le processus de riposte est un colonialisme scientifique.

actu30

10ème journée du championnat de la Linafoot

## V.Club et Renaissance se neutralisent

L'Association Sportive Vclub a longtemps pensé tenir sa victoire face au FC Renaissance dans ce jeune derby de la capitale congolaise, Kinshasa. Les deux clubs ont eu chacun sa mi-temps pour trouver le chemin du filet dans une confrontation où deux penalty ont été sifflés. Un pour chaque équipe.

En premier acte, les occasions étaient d'une extrême rareté. Mais, les dauphins noirs de Kinshasa ont forcé dans la défense de Renaissance pour s'offrir l'ouverture du score. Sur penalty, Djuma Shabani, sans trembler, a permis au club vert et noir de mener au score (35'). 1 but à 0, score au terme de la première période.

Lors de la deuxième moitié de la rencontre, les Oranges ont couru après le score. Une débau-



che d'énergie s'en est suivie jusqu'à obtenir légalisation. À la 75ème minute, Kikwama Mujinga transforme le coup de pieds de

réparation. 1 but partout score jusqu'à la fin de la partie. Vclub et Renaissance se neutralisent.

Marco Emery Momo

Dimanche à Kamalondo

## Mazembe: victoire sur Bazano grâce à Kouyaté et Beya

Une victoire, trois points, deux buts marqués (et deux poteaux) pas de but encaissé. Le bilan de cette rencontre face à la coriace JS Bazano est positif. Et encourageant. Après 9 matches de cette saison, les progrès sont là. Ce dimanche 29 novembre, la machine a pris du temps avant de se mettre en marche. La domination était totale mais la conclusion absente. Juste avant le repos, c'est un coup-franc de Djos ISSAMA pour une tête de Moustapha KOUYATE qui ont mis Mazembe devant. En seconde période, le TPM a encore mis une demi-heure avant de voir Joël BEYA porter le



coup fatal.

Il reste des progrès à faire. Mais KOUYATE puis BEYA ont su

trouver la faille : quand les buteurs marchent, leur équipe peut avancer. tpmazembe.com

Coupe de la CAF

## Douloureuse défaite à domicile pour Maniema Union

L'Association Sportive Maniema Union est passé complètement à côté de son entrée en compétition. Le club de Kindu, hôte de Bloemfontein Celtic, a payé au comptant son début de match timide face à des visiteurs très réalistes et moins complexés au stade Joseph Kabila de Kindu pour cette manche aller du tour préliminaire de la Coupe de la Confédération Africaine de Football.

L'issu du match s'est joué dans les 10 premières minutes. L'Association Sportive Maniema Union va afficher une fébrilité défensive inquiétante. Sur les premières offensives de Bloemfontein Celtic, les locaux encaissent coup sur coup deux buts. Tchilumbu Harris sur coup franc a

ouvert la marque à la 5ème minute et dans la foulée Menzi doublait la mise 4 minutes pour les Sivelele.

2 buts à 0, les Unionistes concèdent une défaite douloureuse pour leur entrée en lice en Coupe de la Confédération Africaine de Football. Maniema Union

devra montrer une meilleure image dans une semaine en Afrique du Sud lors de la manche retour prévue le 5 décembre prochain. Le pari s'annonce rude pour les hommes du coach Daoula Lupembe mais, pas impossible pour autant.

Marco Emery Momo

## Mercato : Cédric Bakambu proposé au Real Madrid

Dans un peu plus d'un mois, le mercato hivernal devrait s'ouvrir officiellement sur le vieux continent. L'on s'attend à ce que des grands clubs puissent se renforcer, surtout ceux qui auront connu des soucis à des postes donnés, durant cette première phase de la saison. Ainsi, nos confrères du quotidien espagnol, Marca, réputé très proche du Real Madrid, ont

tenté de dresser des joueurs qui pourraient débarquer dans la capitale espagnole en janvier prochain, en vue de renforcer le club entraîné par Zinedine Zidane.

L'international congolais, Cédric Bakambu, a été pointé comme attaquant au potentiel exquis, susceptible de jouer convenablement le substitut de Karim Benzema. Luka Jovic peine toujours

## Le Basket Club Mazembe lui aussi tout puissant !

Le TP Mazembe dans sa version basketball masculin est lui aussi Tout Puissant. Ce vendredi 27 novembre à Kinshasa en finale de la 37ème édition de la Coupe du Congo, les Corbeaux ont survolé les anneaux du Stadium de Martyrs. Avec aisance et adresse, ils ont écrasé l'équipe de New Génération 75-53.

L'équipe conduite par le vice-président de la coordination, Papy KAMBA, a tenu la promesse faite au cours de la dernière assemblée générale extraordinaire du club en septembre dernier. Un titre. Juste après cette finale, le Chairman a tenu à féliciter personnellement les coéquipiers du capitaine Pitshou KAMBUYI. Le boss des Corbeaux ne s'est pas contenté de l'appel, il a offert une prime aux vaillants ambassadeurs du TPM à la Coupe du Congo.

Au bout des quatre quart temps, l'adversaire des Corbeaux a couru derrière le score (21-10, 13-12, 20-16 et 21-15), 75-53 au finish. Pour un dixième titre masculin du Basket Club Mazembe, et surtout le fait d'avoir conservé ce



titre, le club tout entier ne peut que rendre hommage à cette formation.



Finale de la Ligue des champions:

## Superbe sacre d'Al Ahly face à Zamalek

Al Ahly a remporté la 9e coupe d'Afrique des clubs champions de football (Ligue des champions CAF) de son histoire, ce 27 novembre 2020 au Caire. La formation égyptienne a battu 2-1 sa grande rivale de Zamalek, à l'issue d'une superbe finale.

Al Ahly a décroché la 9e Ligue des champions (C1) de son histoire, après sept années d'attente et 16 mois d'une édition anormalement rallongée par la pandémie de Covid-19. Dans un Stade international du Caire vide de spectateurs à cause du coronavirus, les Diables rouges ont pris le meilleur sur leurs rivaux et voisins de Zamalek, à l'issue de la première finale de C1 africaine sans match retour et disputée par deux clubs d'un même pays.

à se montrer décisif. Mariano Diaz est rarement rentré dans les plans de Zidane, en dépit de multiples efforts qu'ils cessés de fournir pour se mériter une place dans les rangs du club 13 fois vainqueur de la Champions League.

Le destin de Cédric Bakambu semble toujours lié à la Liga même s'il ne s'agit là que d'une prédiction des journalistes. En janvier

dernier, le congolais du Beijing Guoan, passé par Villarreal, était à deux doigts de signer au FC Barcelone. Mais son transfert a dû étrangement être annulé au dernier moment. Un choc que le buteur de la RDC a appris à vivre avec. Espérons que cette fois, si le Real Madrid s'intéresse à lui, les choses iront bien.

foordc.com

## Coopération

## Entretien téléphonique entre MM. De Croo et Félix Tshisekedi

Le Premier ministre Alexander De Croo a eu samedi un premier entretien téléphonique avec le président congolais Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo depuis sa prise de fonction en tant que chef du gouvernement fédéral pour discuter de la situation de leur pays respectif sur différents plans, a indiqué l'entourage de M. De Croo.

Le Premier ministre a entre autres exprimé son soutien aux réformes visant à améliorer la vie et le bien-être du peuple congolais, a-t-on précisé de même source à l'agence Belga. La République démocratique du Congo (RDC) est « un partenaire important pour la Belgique au niveau bilatéral comme multilatéral », a souligné l'entourage



du Premier ministre.

Elle aura un rôle important à jouer sur le continent africain en tant que présidence de l'Union africaine (UA) en 2021. Le Pre-

mier ministre et le président Tshisekedi se sont déjà rencontrés à plusieurs reprises pendant la période où M. De Croo était vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement.

L'année dernière, ils ont visité ensemble l'Institut tropical de médecine d'Anvers (IMT), qui joue un rôle central dans l'élimination de la maladie du sommeil en RDC, et qui collabore avec l'Institut national pour la Recherche biomédicale de Kinshasa dans le cadre de la pandémie de covid-19.

« La Belgique reste présente aux côtés de la RDC et soutient les réformes au profit de la population congolaise », a encore indiqué M. De Croo sur Twitter. ACP

## Haut-Katanga

## La reprise du pillage du bois rouge dénoncée par l'évêque de Kilwa-Kasenga

Dans un communiqué de presse publié le 27 novembre 2020, Monseigneur Fulgence Muteba, évêque de Kilwa-Kasenga dénonce de nouveau le pillage du bois rouge dans le Haut-Katanga. Cet espèce rare continue à attirer la convoitise de plusieurs commerçants et, c'est malgré l'existence d'un document de l'autorité provinciale en charge de l'environnement, interdisant l'exploitation de cette essence végétale menacée d'extinction.

« La population locale est perplexe de voir s'intensifier le trafic des grands camions, dont certains sont immatriculés en Tanzanie et conduits par des sujets tanzaniens, transportant de grumes de ce bois précieux. Les villages Boa, Kasomeno, Ngonga et l'intérieur de Sapwe vers la Luapula, pour ne citer que ceux-là, sont le théâtre de ce spectacle déplorable », peut-on lire dans ce communiqué de presse.

## Qui est derrière ce pillage ?

On en dira jamais assez pour la contrebande organisée dans le trafic de

Pterocarpus Ongolensis (Mukula) du Haut-Katanga, dit « Bois rouge ». Ce communiqué de l'évêque du diocèse de Kilwa-Kasenga précise que « le plus grand célèbre de ces contrebandiers téméraires est nommé Kabongo, pour ne pas le citer, réputé dans l'écocide de cette essence précieuse dans la région, sans aucune réalisation communautaire ».

Ce même communiqué poursuit, « son homme de main est un certain Pasteur, chargé des opérations d'évacuation de ce butin de la honte vers les endroits autrement plus accessibles aux véhicules ».

## Comment ce pillage est-il organisé ?

Le dénonciateur de ce trafic illicite du bois rouge dans le Haut-Katanga fait savoir que ces hommes soudoient quelques chefs coutumiers et manipulent de jeunes villageois désœuvrés pour évacuer vers Lubumbashi des cargaisons entières de grumes du célèbre produit ligneux de la forêt des Miombo, destinées au marché chinois.

« Ils prétextent ramasser de grumes coupées jadis, dans les conditions les plus illégales, en tout cas en violation délibérée des dis-

positions du Code forestier et, en plus n'ayant profité en rien aux communautés riveraines. Ce ramassage frauduleux qui, en réalité, participe à l'exploitation et n'en est qu'une étape, avait été suspendu par le gouvernement congolais et, par la suite interdit par le gouvernement du Haut-Katanga. Contre toute attente, il reprend allègrement, non sans y associer quelquefois les produits de nouvelles coupes clandestines constatées à certains endroits », alerte l'évêque de Kilwa-Kasenga.

## Les autorités provinciales y sont-elles complices ?

Mgr Fulgence Muteba très surpris par ce nouveau pillage émet de doute sur l'excellente santé de la corruption. « Ce pillage déguisé n'attire point l'attention des autorités compétentes, moins encore des services de sécurité. Les camions chargés de grumes franchissent toutes les barrières de sécurité, et même la douane de Kasumbalesa, avec une facilité étonnante », regrette le numéro un du diocèse de Kilwa-Kasenga. Il invite le gouvernement congolais à prendre ses responsabilités et agir.

environews-rdc.org

## Pour menace de mort et offense au Chef de l'Etat

## Barnabé Milinganyo condamné à trois ans de prison

Le Tribunal de Grande Instance de Kinshasa-Gombe, siégeant en procédure de flagrance, a condamné samedi 28 novembre 2020 Barnabé Milinganyo, président national du Rassemblement des Leaders Congolais, à 3 ans de prison, 2 millions de francs congolais et 10.000 dollars américains de dommages-intérêts.

Bien avant la prononciation du jugement, le ministère public avait requis 1 an de servitude pénale pour menace de mort et 2 ans pour offense au chef de l'Etat contre Barnabé Milinganyo. Ce dernier, d'après plusieurs sources, a été interpellé ce même samedi à son domicile par des agents de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR).

La condamnation du président du Rassemblement des Leaders Congolais intervient après sa dernière déclaration faite sur le président Tshisekedi. En effet, dans une vidéo partagée sur les réseaux sociaux, Barnabé Milinganyo, répondant à une

question du journaliste, appelle le chef de l'Etat à démissionner. Faute de quoi, a-t-il prévenu, il aura une balle. "Akozua mbuma (il aura une balle ndr)", a-t-il dit en lingala. Ce qui a suscité de l'indignation dans le chef de certains Congolais.

## Le BCNUDH salue l'action des autorités judiciaires

Le Bureau conjoint des Nations unies pour les Droits de l'Homme (BCNUDH) a, après avoir appris la condamnation de Barnabé Milinganyo à 3 ans de servitude pénale, salué l'action prise par les autorités judiciaires.

En outre, il invite les autorités judiciaires à se saisir promptement des faits similaires.

Le BCNUDH a condamné ces « messages incitatifs à la haine » car, selon lui, ils constituent des violations de la législation nationale et du droit international des

droits de l'homme.

"Le BCNUDH rappelle depuis plusieurs mois aux acteurs politiques et leaders d'opinion que les messages incitatifs à la haine et à la violence ainsi que les menaces de mort sont incompatibles avec la liberté d'opinion et d'expression", a-t-il dit.

Rappelons qu'après son jugement, l'officier du ministère public avait ordonné son arrestation immédiate au centre pénitentiaire et de rééducation de Makala à Kinshasa.

Au lendemain de sa condamnation à 3 ans de servitude pénale pour menace de mort et offense au Chef de l'Etat, Barnabé Milinganyo Wimana va faire appel du jugement rendu par le tribunal de grande instance de Kinshasa/Gombe en matière de flagrance.

C'est Maître Willy Ngashi Ngashi, Avocat de Barnabé Milinganyo Wimana qu'il a annoncé à ACTUALITE.CD.

## La vente des formulaires de demande des passeports reprend dès ce lundi à Kinshasa

Le ministère des affaires étrangères annonce que la vente des formulaires de demande des passeports reprend dès ce lundi 30 novembre à Kinshasa. Elle se fera dans les agences Sofibanque. Le ministère précise que ce formulaire est personnel et non collectif.

La reprise de la production et de la délivrance des passeports biométriques était d'abord annoncée pour le lundi 23 novembre.

Elle a été retardée suite aux aménagements administratifs entre le ministère des affaires étrangères et le ministère des finances notamment sur le choix des banques censées prendre en charge les frais liés au formulaire permettant d'acquiescer le passeport.

Finalement, il a été demandé à FBNBANK d'ouvrir dans ses livres un compte séquestre intitulé « contrat gouvernement-Locosem/passeport biométrique ». Ce compte est destiné à recevoir le produit de la taxe sur la délivrance du passeport ordinaire électronique et biométrique collectées par les banques agréées à cet effet. actualite.cd

## Les méfaits de la vente du ciment gris brazzavillois sur le marché congolais

Les députés nationaux sont sensibles au bien-être de la population congolaise. Ce vendredi 27 novembre 2020, la commission Environnement, tourisme et Ressources naturelles a auditionné le Ministre d'Etat en charge du commerce extérieur sur la dérogation qu'il a accordé à l'industrie du ciment gris du Congo Brazzaville pour vendre ses produits en RDC.

Cette mesure est condamnée par la fédération des entreprises du Congo qui ne s'explique pas comment le gouvernement peut mettre en difficulté ses propres fils et filles à travers une concurrence jugée déloyale. Les cimenteries de la RDC en général et du Kongo Central en particulier se trouvent malmenées par le ciment gris brazzavillois.

L'occasion faisant le larron, les députés nationaux membres de cette commission en ont profité pour poser toutes les questions en rapport avec le commerce extérieur.

Dans sa réplique, le ministre d'Etat Jean-Lucien Busa a expliqué comment cette mesure se conçoit dans le cadre de l'ouverture de la RDC au marché africain (ZLECAF) et qu'il revient aux opérateurs économiques congolais de produire ce qu'ils peuvent vendre dans les autres pays africains.

MNCTVCONGO